

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**PRESENTS:**

**Elus municipaux** : Jacques TAPIN (adjoint au maire), Gérard ZABATTA (Co-Président élu).

**Membres conseil de quartier** : Pierre-Yves MARAIS (Co-Président habitant), Emmanuel GROLLEAU (Co-Président habitant), André ALBERT, Bernard BELKACEM, Christian BLANCHARD, Dominique BONNEAU, André CARDINEAU, Gérard DAVID, Dominique FOURNIER-CEDAT, Catherine GAILLARD, Jean GUENARD, Marlène GUERIN, Nadine LACOMBE, Annie LIEBOT, Chérif MEKKAOU, Bernard MONTAIGNE, Dominique REBEYROL, Brigitte THOMAS, Catherine TRANGER.

**Excusés** : Abdesselam BADRI, Dominique BOUTIN-GARCIA, Charles PIERUCCI.

**Absents** : Jean-Sébastien BOULLEE, Ludovic DANET, Pierre FOURNIER, Mélodie FRANCHETEAU, Martine HUET, Josiane METAYER, Emmanuelle PARENT, Christophe POIRIER, Michel PRIMAULT.

**Agents municipaux** : Manuel GASNIER (PRUS), Francis GUILLEMET (PRUS), Robin DEGREMONT; Marc MONNERIE, Nathalie DACHICOURT.

**Public** : 10 personnes.

*PRUS = Projet de rénovation urbaine et sociale*

*ORU = Opération de renouvellement urbain*

- **Ouverture de la séance : 20h00**

G.ZABATTA souhaite la bienvenue aux différents membres présents : conseillers de quartier, membres du public et agents municipaux. Il excuse les conseillers de quartiers et élus qui n'ont pas pu nous rejoindre.

G.ZABATTA présente l'ordre du jour.

## I. Informations sur le budget 2009 du quartier

J.TAPIN se charge de la présentation du premier point de l'ordre du jour.

• <b>Crédits délégués au quartier</b>	
– Investissement:	100 000 €
– Fonctionnement (actions de formation, d'information et d'animation)	50 000 €
• <b>Projets quartier inscrits au budget primitif municipal 2009</b>	
– Marais du Galuchet – acquisition de terrains	20 000 €
– Marais du Galuchet – études	50 000 €

➤ J.TAPIN explicite le premier point = les crédits de quartier.

En effet, 100 000 € sont alloués à des projets « investissements » et 50 000 € à des projets « fonctionnement ». Le premier crédit concerne, comme par le passé, les travaux, les équipements proposés par le conseil de quartier. Le second crédit concerne, et c'est la nouveauté, des actions de formation, d'animation, d'information en lien avec deux thèmes forts auxquels la nouvelle majorité municipale attache une importance particulière : le développement durable et les solidarités. Ce dernier point était une promesse de campagne de l'équipe municipale et J.TAPIN rappelle que « ce sont les quartiers qui font aussi la ville ».

L'adjoint au maire précise aux conseillers de quartier qu'il convient de distinguer trois niveaux de projets :

- les projets simples, dont la faisabilité est forte (possibilité de réalisation dans l'année – éventuellement en régie, par les services techniques de la ville).
- les projets de moyenne envergure. Ces derniers peuvent être étudiés et inscrits dans le budget du quartier de l'année suivante. Le conseil de quartier peut également argumenter auprès du conseil municipal pour que ce genre de projet soit inscrit au budget municipal de l'année suivante (par exemple pour construire le budget municipal 2010).
- les projets structurants de grande envergure et qui dépassent les compétences et les moyens financiers délégués du conseil de quartier. Dans ce cas, le conseil de quartier peut être un soutien/conseil dans la durée uniquement.

J.TAPIN revient sur la partie « fonctionnement » de l'enveloppe de quartier = 50 000€. Il explique qu'un avenant à la charte doit être préparé pour définir les contours plus précis de l'utilisation de cette somme. Il sera élaboré par une commission inter quartiers, composée des Co-Présidents et de volontaires qui seront chargés de faire des propositions. L'aspect juridique est, par exemple, important à préciser sur ce point. J.TAPIN indique qu'il se rend dans chaque conseil de quartier

pour échanger avec les habitants et entendre leurs avis afin de proposer un avant projet de rédaction le plus adapté possible aux attentes des conseils de quartiers.

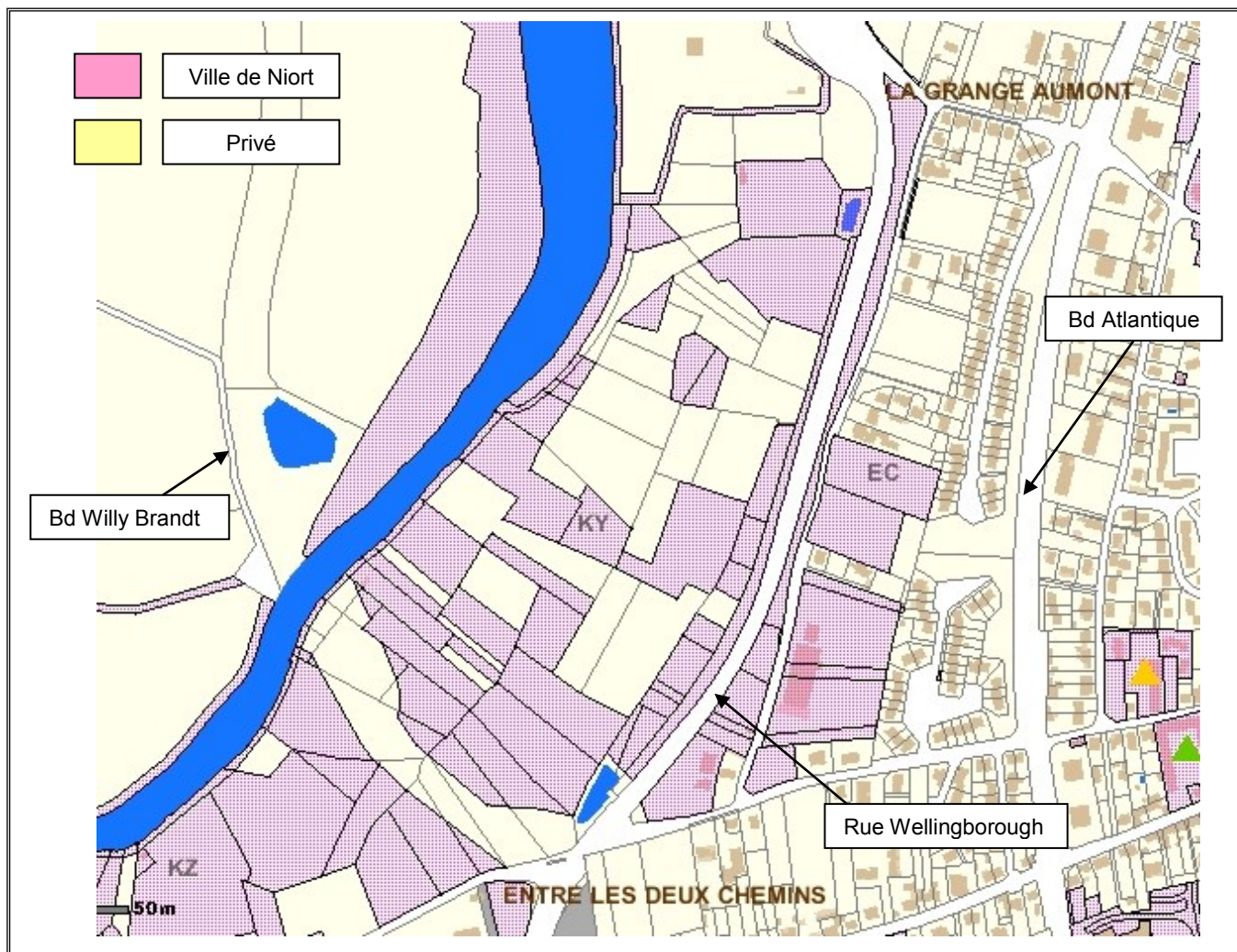
Dès à présent, il faut savoir que des limites existent : pas d'emplois « durables » possibles (prestations ?), pas de subventions, limites des actions vis-à-vis du travail déjà effectué par les CSC... Un paragraphe sera ajouté à la convention des conseils de quartier sur cette enveloppe « fonctionnement ». Celui-ci devrait pouvoir être présenté en juin lors des assemblées générales. En octobre, une validation définitive sera signée.

➤ Second point de cette présentation : les projets inscrits au BP municipal 2009.

L'équipe municipale a voulu présenter ces projets dans un souci de transparence. En effet, ces derniers sont inscrits au budget primitif municipal mais ont un impact sur le quartier de part leur situation géographique. Les conseillers de quartier sont ainsi informés des différents projets à venir dans leur quartier et financés par la ville, hors projets ORU pour TCG bien sûr.

Pour le quartier « Tour Chabot/Gavacherie », un projet d'aménagement du Marais du Galuchet est ainsi inscrit au BP municipal 2009. Celui-ci passe, dans un premier temps, par des acquisitions foncières afin d'élargir le périmètre (ci-dessous, le plan cadastral du Marais du Galuchet).

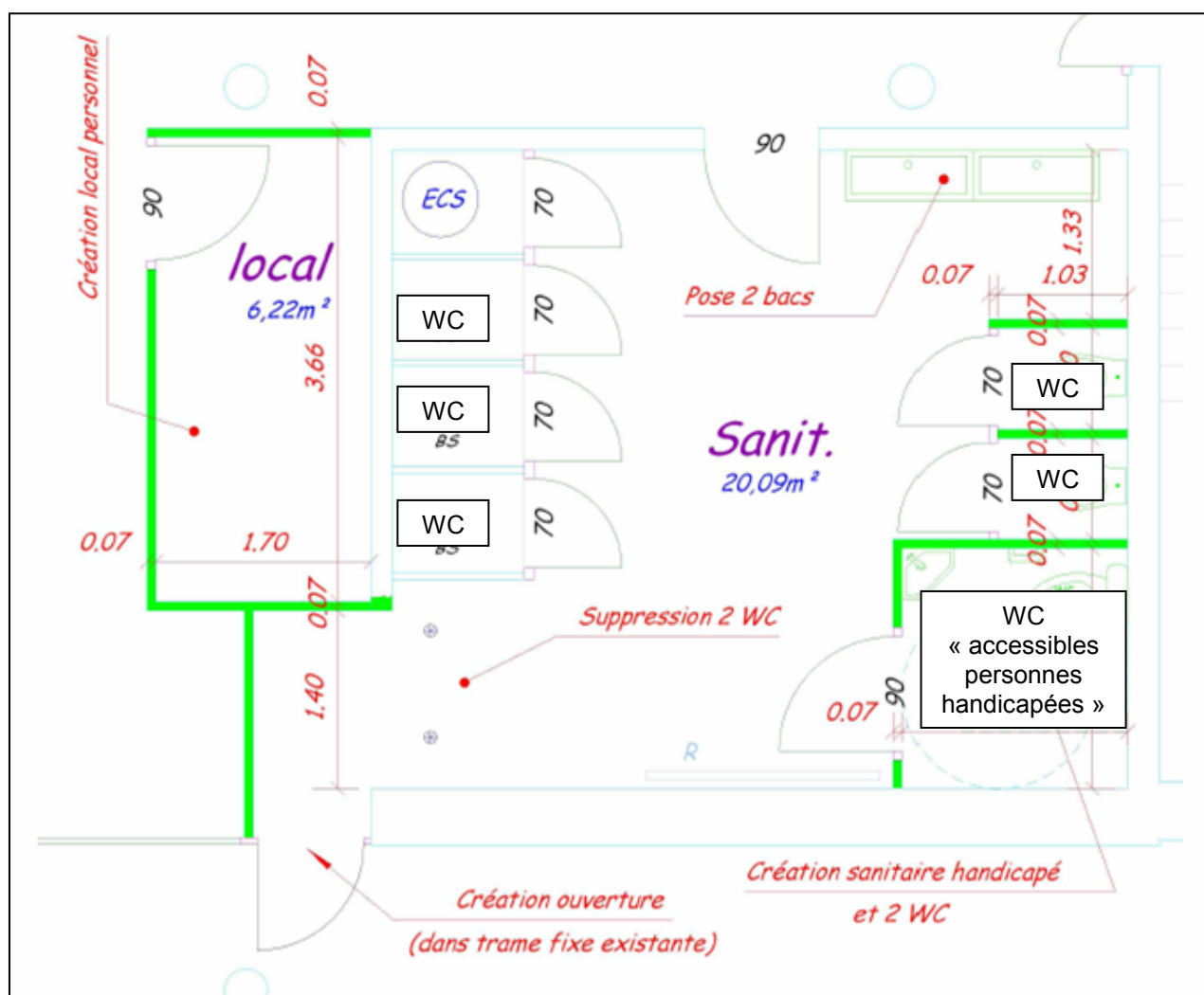
Le conseil de quartier demande une présentation du projet lors de l'assemblée générale.



## II. Propositions budgétaires « Conseil de quartier Tour Chabot/Gavacherie » 2009

- Création de « sanitaires filles » - École Pérochon (primaire)

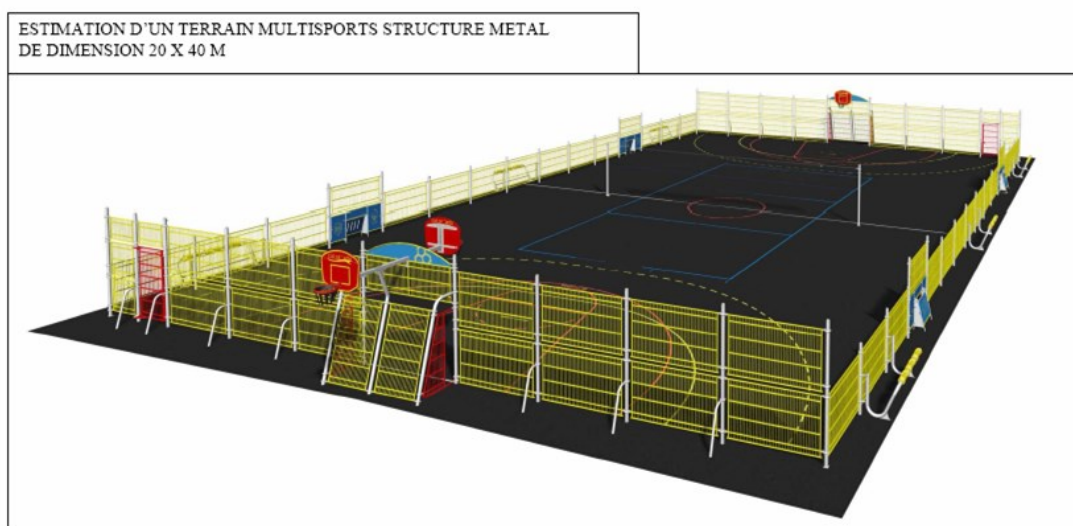
L'objectif des travaux est de créer des sanitaires pour les filles en lieu et place du local douche qui est actuellement inutilisé (aile Est du bâtiment de l'école primaire). Pour l'instant, les garçons et les filles se partagent un seul et même espace (aile Ouest du bâtiment de l'école primaire). De plus, ce projet permet la création d'un local de stockage pour le personnel. Cette proposition fait suite à une demande du conseil d'école du 13 novembre 2008 et a été approuvée par la Direction des Affaires Scolaires. Cette demande a été inscrite au BP municipal 2009 mais n'a pas été retenue.



Il est donc proposé au conseil de quartier de prendre en charge ces travaux, à hauteur de **35 000 €**. Le conseil débat de la proposition et constate que pour l'année 2009, aucun « gros » dossier n'est à l'étude. Par conséquent, le conseil vote pour financer le projet (1 abstention).

- Création d'un terrain multisports – Parc de la Tour Chabot

Ce projet existe hors matrice ORU-PRUS et son coût total est estimé à 170 000 €. Ce terrain multisports serait installé au Nord du parc Tour Chabot, à proximité des terrains de boule et remplacerait l'ancien terrain en herbe, très peu utilisé. Cette infrastructure (20\*40 m), en métal, permettrait aux jeunes de pratiquer plusieurs sports : foot mais aussi basket... Un terrain multisports existe déjà au Clou Bouchet (rue Bonnevey) mais pas à Tour Chabot/Gavacherie.



Une partie du coût du projet (avec respect d'un cahier des charges strict) serait pris en charge par des financeurs externes, notamment la DDJS (direction départementale jeunesse et sports) et la FFF (fédération française de football). **Le coût restant est de 56 000 € et est proposé pour financement au conseil de quartier.** F.GUILLEMET et M.GASNIER précisent qu'une association doit être rattachée à cette structure pour que le projet soit viable. De ce fait, c'est une association du Clou Bouchet qui est inscrite sur le projet étant donné qu'aucune association n'existe à l'heure actuelle sur Tour Chabot/Gavacherie.

Le conseil de quartier débat de la proposition et tombe d'accord sur un financement à hauteur de 50 000€.

- CSC du Parc – salle multimédia

G.ZABATTA explique que la salle multimédia du CSC du Parc va être refaite : nouveau matériel, accessibilité renforcée... Une estimation du coût du projet a été demandée aux services de la ville et un montant sera présenté lors de l'assemblée de quartier en Juin.

Le conseil de quartier vote un accord de principe sur ce projet et attend la prochaine réunion pour statuer définitivement.

### **III. Point PRUS**

F.GUILLEMET et M.GASNIER reviennent sur la richesse des débats qui ont eu lieu lors des ateliers de concertation du 25.04.09. La mobilisation était forte (près de 70 personnes), notamment grâce au travail des conseillers de quartier qui ont distribué les tracts.

Suite à ces plusieurs mois de concertation, le schéma directeur qui avait été exposé aux élus en février 2009 présentera les propositions retenues lors des ateliers sur plusieurs points (ex. allée E.PIAF).

L'équipe PRUS rappelle qu'elle a tenu compte à la fois des remarques des habitants et des services de la ville. Cette démarche a permis de remonter le maximum d'informations constructives auprès du cabinet « ville ouverte ». Ainsi, un nouveau schéma sera proposé aux élus prochainement pour validation définitive, schéma intégrant toutes ces modifications. Au final, la décision appartiendra aux élus.

Du point de vue du calendrier :

- une présentation aura lieu en réunion d'adjoints en juin
- une présentation définitive au conseil de quartier devrait avoir lieu en septembre.

F.GUILLEMET et M.GASNIER rappellent que cette étape de concertation avait pour objectif de tracer les grands axes du projet. Désormais, de nouvelles interrogations vont apparaître, plus localisées (des micro-concertation seront organisées, par exemple place Jacques Cartier).

### **IV. Questions et informations diverses d'actualité**

#### ➤ Rue des Gataudières

Le stationnement « sauvage » de véhicules sur une portion de la rue des Gataudières est un problème régulièrement cité lors des conseils de quartier.

Après recherche, il s'avère que cette parcelle est privée et appartient à la Société coopérative de production HLM Poitou-Charente (gérant des immeubles situés rue des Gataudières).

Selon la DGCRF (direction générale de la concurrence et de la réglementation des fraudes) : « il n'est pas illégal de disposer des véhicules sur une zone privée tant que ce sont des privés qui le font (interdit pour un garagiste par exemple) ».

G.ZABATTA conclue sur le sujet en expliquant que la seule solution qui permettrait à la police municipale de verbaliser est de rendre cette parcelle publique. C'est pourquoi une demande a été faite auprès de Madame Le Maire afin d'acquérir cette zone.



➤ Cubos Grange Aumont

Le Co-Président du conseil de quartier prend la parole sur ce sujet afin d'expliquer la démarche. En effet, à l'origine, trois cubos de tri sélectif étaient disposés rue Maurice Chevalier mais ont été retirés fin 2008. Depuis, de nombreux riverains des logements collectifs de la Grange Aumont réclament un retour des cubos.

Une réunion sur site a donc eu lieu entre un représentant de la CAN et plusieurs membres du conseil de quartier afin de déterminer un lieu qui réponde aux besoins. Après la prise en considération de plusieurs contraintes élémentaires (fils électriques, voisinages...), la solution choisie est la zone située à l'angle rue Chevalier – rue Carpentier.



Pour installer les conteneurs, des travaux sont à réaliser par la ville :

- décapage d'une partie de l'espace vert sur une surface de 8\*2.5 m
- terrassement et couche de propreté (béton ou bitume)

De plus, les conseillers de quartier estiment que pour le bien-être des voisins, il serait important de cacher les cubos (côté habitations) avec des arbustes. Le conseil de quartier rappelle aussi que de nombreux cubos sont pleins plusieurs jours avant d'être vidés. Ceci entraîne notamment des incivilités : dépôt d'immondices à côté des cubos...

➤ Projet « Vélorution »



Idée d'une commission du Clou Bouchet, ce projet « Vélorution » consiste à vivre une matinée « vélos » sur Niort.

La date proposée pour cette « initiative citoyenne » est **le samedi 20 juin**.

Cinq ou six lieux de départ en groupe seront déterminés dans la ville vers 10h (TCG = parking de Carrefour).

Rassemblement en commun à la Brèche à 11h. Suivra une déambulation en centre-ville.

L'objectif de cette action est simple : promouvoir l'utilisation des moyens de transports personnels non polluants.

➤ Fête des voisins – mardi 26 mai 2009

La ville de Niort soutient cette initiative depuis plusieurs années.

Si besoin, contacter Robin DEGREMONT (05.49.78.79.65) pour avoir des maillots, des flyers...

➤ Animation Poney – Par ce la Tour Chabot

Tous les mercredis matin jusqu'à cet été, le CSC du Parc (en lien avec le relais équestre St Rémy) propose une « animation poney » sur l'un des deux terrains de boules du parc de la tour Chabot. Cette activité est ouverte aux enfants de 3 à 11 ans.

CSC du Parc : 05.49.79.16.09

➤ Rue des marais (Avenue de l'Espérance – Boulevard Willy Brandt)

Un conseiller de quartier revient sur le problème de la vitesse excessive rue des Marais. Ce point a été évoqué lors du conseil de quartier du Clou Bouchet du 09.04.09 dernier. En effet, lors de ce CQ, les membres du conseil de quartier « Tour Chabot/Gavacherie » étaient invités au premier



point de l'ordre du jour : la réalisation de deux ronds-points (Henri Sellier - St Claire Deville et Henri Sellier – Venise Verte).

A.BREUILLE (adjoint au maire) avait affirmé que la mise en place d'un dispositif afin de ralentir la vitesse ne serait recherchée qu'après la réalisation de ces deux ronds-points (fin des travaux printemps 2010).

Par conséquent, et dans un premier temps, une demande est faite en régie pour installer des panneaux « 50 km/h rappel » sur cette ligne droite dangereuse.

➤ Dénomination du quartier

Un conseiller de quartier avait fait la demande d'étudier l'étymologie du terme « Tour Chabot/Gavacherie ». Selon lui, le nom du quartier est à redéfinir. Le Co-Président propose d'aborder ce point lors de l'assemblée générale du jeudi 25 juin 2009, moment tout à fait adapté pour ce sujet. De plus, le conseiller de quartier en question a réalisé un film qu'il serait intéressant de visionner.

G.ZABATTA conclue la soirée en rappelant les prochains rendez-vous importants :

- Bureau  
Mercredi 3 juin à 20h00 – Mairie de quartier
- Conseil de quartier  
Jeudi 25 juin à 20h30 – CSC du Parc

Fin de la réunion à 22h30.